

**Annexe de l'Arrêté conjoint
n°SC/001/GPK/CG/CAMCN et n°008/MIN/FINECO
& IND/2019 du 02 décembre 2019 fixant les taux des
taxes relatives à la publicité dues à la Ville de
Kinshasa**

*Le Ministre provincial des Finances, Economie,
Commerce et Industrie,*

Et

*Le Commissaire général de la culture, arts, médias,
communication et nouvelles technologies de
l'information et communication*

N°	Libellé des taxes	Fait générateur	Taux	Périodicité du paiement
01	1.1. Taxe sur la construction et l'implantation sur la voie publique des panneaux, insignes et appareils destinés à recevoir une publicité graphique	Demande d'autorisation		

	• Panneaux publicitaires			
	- Implantation Boulevard du 30 juin, Lumumba, Triomphal et Sendwe		3/m ²	mensuelle
	- Implantation sur les autres artères		2/m ²	mensuelle
	• Kiosques d'occupation au sol			
	- ≤ 2 m ²		25/u	mensuelle
	- > 2 m ²		35/u	Mensuelle
	• Cabine de vente carte ou autres			
	- ≤ 2 m ²		5/u	Mensuelle
	- > 2 m ²		10/u	Mensuelle
	• Gazebo		15/u	Mensuelle
	• Tentes d'occupation au sol			
	- à caractère permanent		20/u	Mensuelle
	- à caractère temporaire ≤ 10 m ²		5/u	Journalier
	- à caractère temporaire > 10 m ²		10/u	Journalier
	• Présentatifs (table+parasol)		1,5/u	Journalier
	• Présentatif à caractère permanent		10/u	Mensuelle

	• Chevalet		1/u	Journalier
	• Location poteaux électriques (Proximo)		4/u	Mensuelle
02	1.1. Taxe sur autorisation de dépôt des affiches et des panneaux dans les lieux publics :	Demande d'autorisation		
	a. panneaux routier sur Boulevards du 30 juin-Lumumba-Triumphal-Sendwe		2,5/m ²	Mensuelle
	b. panneau routier sur les autres artères		1,5/m ²	Mensuelle
	c. panneau mural		5/m ²	Mensuelle
	d. panneau trivision		3/m ²	Mensuelle
	e. panneau déroulant		4/m ²	Mensuelle
	f. panneau sucette		10/face	Mensuelle
	g. totem de moins de 3 m ²		25/face	Mensuelle
	h. totem de 3 m ² ou plus		30/face	Mensuelle
	i. affichage sur passerelle		2.500/mois	Mensuelle
	j. panneau sur le toit		5/m ²	Mensuelle
	k. panneau dans une parcelle quelconque		5/m ²	Mensuelle
	l. écran géant inférieur à 2 m ²		6/m ²	Mensuelle
	m. écran géant à 2 m ² ou plus		15/m ²	Mensuelle
	n. écran géant diffusant la publicité		15/m ²	Mensuelle
	o. engin roulant de moins de 2 m ² de publicité		35/m ²	Mensuelle
	p. engin roulant de 2 m ² ou plus de publicité		100/m ²	Mensuelle
	q. enseigne lumineuse de 1 à 5 m ² /mono face		30/u	Mensuelle
	r. enseigne lumineuse de 1 à 5 m ² /double face		50/u	Mensuelle
	s. enseigne lumineuse de 6 à 10 m ² mono face		40/u	Mensuelle
	t. enseigne lumineuse de 6 à 10 m ² doubles face		70/u	Mensuelle
	u. enseigne lumineuse de +10 m ²		3.5/m ²	Mensuelle
	v. enseigne lumineuse de 1 à 5 m ² /mono face		20/u	Mensuelle
	w. enseigne lumineuse de 1 à 5 m ² /double face		30/u	Mensuelle
	x. enseigne lumineuse de 6 à 10 m ² /mono face		30/u	Mensuelle
	y. enseigne lumineuse de 6 à 10 m ² double face		50/u	Mensuelle
	z. enseigne lumineuse de + 10 m ²		3/m ²	Mensuelle
	aa. publicité sur panneau tracé - publicité (affichage)			

	sur poteau électrique		10/u	Mensuelle
	- autocollants sur vitrines		5/m ²	Mensuelle
	- affichage sur abribus		70/u	Mensuelle
	- ilôt de policier		40/u	Mensuelle
	- drapeau		25/u	Mensuelle
	- occupation et aménagement rond-point à des fins publicitaires		5/m ²	Mensuelle
	bb. carnaval motorisé		250/u	Ponctuelle
	cc. banderole		25/u	Mensuelle
	dd. articles distribués gratuitement T-shirt, képi		10% de la facture	
	ee. autocollant		0,1/u	Ponctuelle
	ff. publicité sur emballage		10% de la facture	Ponctuelle
	gg. signes graphiques		25/u	Mensuelle
	hh. oriflamme		3/u	journalier
	ii. action promotionnelle		150/u	journalier
	jj. location de l'espace urbain à des fins publicitaires - Location journalière - Location mensuelle		200/u 3.000/u	Journalier Mensuelle
03	Taxe sur la réalisation d'une œuvre publicitaire a) par artiste	Demande d'autorisation	150	Ponctuelle
	b) par une agence en publicité et/ou une agence conseil en publicité et autres		200	
	c) par imprimerie		250	
	d) par une bureautique		100	
	e) par un atelier de fabrication des supports publicitaires		150	
	f) par une entreprise industrielle de fabrication textile et de fourniture de bureau		300	
	g) œuvre publicitaire réalisée à l'étranger		350	
	h) marque décorative et inscription promotionnelle sur un objet et autres supports		10% de la mise	Ponctuelle et/ou mensuelle
	i) jeu concours promotionnel et tombola		10% de la mise	Ponctuelle
	j) impression à caractère publicitaire sur un support quelconque (billet, titre de voyage, pagne et autres)		10% de la mise	
	k) papier à en-tête, ballon ou baudruches gonflables		10% de la mise	
	l) publicité sur appareils		10% de la	

	cellulaires		mise	
--	-------------	--	------	--

Fait à Kinshasa, le 02 décembre 2019.